



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

Saint-Michel-des-Saints

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
SÉBASTIEN GARIÉPY, greffier-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a adopté lors d'une assemblée spéciale, le 7 mars 2022, le règlement suivant :

Règlement 690-2022

Relatif à la réfection d'une partie de la rue Brassard, du chemin du Lac-Taureau et du chemin St-Ignace Nord

Ce règlement est présentement déposé au bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du bureau ou sur le site internet de la municipalité www.smds.quebec

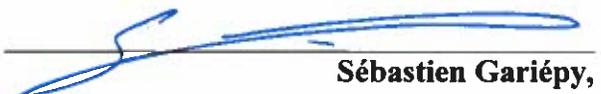
Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais prescrits par la loi.

DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 10^e jour de juin deux mille vingt-deux (2022)


Sébastien Gariépy,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre 13:00 et 16:30 de l'après-midi, le 10^e jour de juin deux mille vingt-deux (2022).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour de juin deux mille vingt-deux (2022).


Sébastien Gariépy,
Directeur-général et greffier-trésorier